



Rupture du contrat de franchise

Par **credithomme**, le **17/07/2009** à **17:40**

Bonjour,

J'ai signé en Décembre 2008 un contrat de franchise.

Le 8 Juillet le franchiseur m'a signifié la rupture du contrat, sans justification!!

Oralement on m'a dit que c'était par manque de C.A.

Alors que j'ai amené 900 clients nouveaux mais que c'est le franchiseur qui décide de la suite à donner pour chaque dossier;

j'ai investi de l'argent bureau, véhicule, suis je en droit de demander des indemnités?

Merci